



2718 Lajoux
Jura

Compte de chèque 25-4451-7
Téléphone 032/484 94 27
Fax 032/484 98 28

BUDGET 2018

=====

QUOTITE D'IMPOT
TAXE IMMOBILIERE ET TAXES COMMUNALES
PRIX DU TERRAIN ET SUBVENTION

Le budget 2018 proposé par le conseil communal est calculé sur les bases suivantes :

Dernier indice pris en compte pour une augmentation 30.11.2008 (12.82)		160.6 pts
Indice des prix à la consommation au 30.11.2016	Points: 156.8	
Indice des prix à la consommation en novembre 2017	Points: <u>158.1</u>	<u>158.1 pts</u>
Augmentation/Diminution 2017:	Points: + 1.3	
Augmentation/Diminution < réajustement 01.01.2009	Point:	- 2.5 pts *
En % = + 1.3: 158.1 x 100 =	+ 0.82 %	
En % = - 2.5: 160.6 x 100 =		- 1.55 %
= *augmentation en application de certains règlements communaux dès que l'indice a augmenté de 5 points		

Quotité d'impôt		2.05
Taxe immobilière		1.5 0/00
Taxe d'épuration	"STEP 1 Les Beusses"	15 % de la taxe de raccordement
Taxe d'épuration	"STEP 2 Pré la Dolaise"	9 % de la taxe de raccordement
Taxe des chiens		Fr. 80.-
Taxe des pompes	(Maxi. 500.- taux 5% de l'impôt cantonal	
Taxe cadastrale	0,10/00 – (art. 5 du Décret sur les mensurations cadastrales - RSJU)	
Taxe des chemins	Selon nouveau règlement entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013	
Taxe de séjour	Selon règlement en vigueur	
Taxe des ordures.	Taxe de base (nouveau règlement) Fr. 100.- l'unité	
	sont assujettis à la taxe de base :	
	a) les personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité	
	b) les résidences secondaires	
	c) les indépendants, les entreprises de services, la petite industrie et les petits commerces	
	d) les grandes entreprises commerciales et industrielles	
	e) les établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)	
	f) les entreprises agricoles	
	g) les écuries privées	
	h) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux	
	Letres a, c et g	1 taxe de base
	Lettre b, d et h	3 taxes de base
	Lettre f	2 taxes de base
	Lettre e	5 taxes de base
Prix de l'eau – selon règlement de l'alimentation en eau		Fr./m3 3.20 + TVA 2,5%
	Location du compteur	Fr. 30.-/par année + TVA 2,5%
Taxe forfaitaire:	résidences secondaires	Fr. 290.-/par année + TVA 2,5%
Taxe forfaitaire:	résidences primaires	Fr. 140.-/par année + TVA 2,5%
Prix de vente du terrain communal	Fr./m2 15.55*	
Terrain zone «Clos au Miserez »	1 ^{ère} étape Fr./m2 50.--	2 ^{ème} étape « Au Château » Fr./m2 62.--*
Terrain zone « Crât des Oiseaux »	Fr./m2 90.--	
Droit de superficie	Fr./m2 - .85*	
Subvention de base pour le subventionnement de l'achat et de la construction d'immeubles :		Fr. 2'130.-*

Lajoux, le 13 décembre 2017

Au nom du conseil communal de Lajoux
Le maire Raymond Jecker
Le secrétaire: J.-R. Brahier